

Condemnation de la CARSAT par le Pôle Social (TASS)

Par Tolzac, le 06/07/2019 à 13:01

Bonjour,

Je viens de recevoir le résultat du TASS (Pôle social)

En effet un différent m'opposait à la CARSAT depuis 2 ans au sujet d'un mois de retraite dû et non versé suite à des informations contradictoires concernant la date de mon départ à la retraite.

La CARSAT est condamnée à me verser une indemnité représentant le mois de retraite manquant.

Toutefois en introduction du document reçu il est précisé qu'ils peuvent avoir pourvoi en cassation.

Question :

Quel délai ont-ils pour se pourvoir en cassation ?

Le feront-ils sachant que l'indemnité due est inférieure à 2000€ ?

Quand serai-je payé ?

Merci